



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015**

À une séance extraordinaire tenue le 13 juillet 2015 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire  
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5

M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6 - **Absent**

La directrice générale atteste qu'une personne est présente dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

**ÉTUDE :**

---

4. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
  5. Résolution de concordance et de courte échéance
  6. Paiement des retenues pour le centre multifonctionnel
  7. 360, rue Laurier – PIIA affichage
  8. Période de questions
  9. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
  10. Clôture de la séance extraordinaire
- 

16612-07-2015  
point no 2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

16613-07-2015  
point no 3

**VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

# Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

16614-07-2015  
point no 4

## ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 527-2005, 729-2014 et 690-2012, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 juillet 2015, au montant de 3 194 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Apollinaire a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	98,56700	196 000 \$	1,30000 %	2016	2,440 %
		200 000 \$	1,50000 %	2017	
		204 000 \$	1,75000 %	2018	
		209 000 \$	2,00000 %	2019	
		2 385 000 \$	2,15000 %	2020	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,17400	196 000 \$	1,40000 %	2016	2,537 %
		200 000 \$	1,55000 %	2017	
		204 000 \$	1,70000 %	2018	
		209 000 \$	2,00000 %	2019	
		2 385 000 \$	2,15000 %	2020	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,00600	196 000 \$	1,30000 %	2016	2,688 %
		200 000 \$	1,40000 %	2017	
		204 000 \$	1,60000 %	2018	
		209 000 \$	1,85000 %	2019	
		2 385 000 \$	2,30000 %	2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 194 000 \$ de la Municipalité de Saint-Apollinaire soit adjugée à MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité.



16615-07-2015  
point no 5

## **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 194 000 \$:

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
527-2005	104 200 \$
729-2014	403 800 \$
690-2012	1 334 265 \$
690-2012	1 351 735 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 194 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 juillet 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DU COEUR DE LOTBINIÈRE  
140, RUE PRINCIPALE  
ST-APOLLINAIRE, QC  
G0S 2E0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Apollinaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 194 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 527-2005, 729-2014 et 690-2012, la Municipalité de Saint-Apollinaire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :



**cinq (5) ans** (à compter du 27 juillet 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 527-2005 et 690-2012, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

16616-07-2015  
point no 6

### **PAIEMENT DES RETENUES POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU la recommandation de paiement de Ronam Construction inc. concernant la libération de retenue pour :

<b>Fournisseur</b>	<b>Montant</b>
Isolations Grenier inc.	5 651.03 \$
Toitures Aubé inc.	32 662.95 \$
Portes de Garage SM	194.31 \$
Shalwin inc.	32 338.30 \$
Constructions Daharpro inc.	77 928.60 \$
Entreprises Robert Demers inc.	9 081.25 \$
Tapico Québec inc.	21 465.25 \$
Nadeau et fils inc.	15 941.75 \$
Cométal inc.	4 715.47 \$
Groupe Sani-Tech inc.	5 594.10 \$
Distribution Sports et Loisirs installation	13 427.83 \$
Arméco inc.	2 807.69 \$
Koné inc.	6 740.96 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.

16617-07-2015  
point no 7

### **360, RUE LAURIER – PIIA AFFICHAGE**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 935 du cadastre du Québec situé au 360, rue Laurier dans la zone 103I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2015-302 afin d'installer les enseignes murales identifiant les commerces sur la façade du nouveau bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet d'affichage soit autorisé comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2015-302.

Adopté à l'unanimité



16618-07-2015  
point no 9

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 13 juillet 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

16619-07-2015  
point no 10

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 13 juillet 2015, à 19 h 14.

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/secrétaire

---